



## Treizième séance

Samedi 11 juin 2005, 10 h 10

Présidence de M. Chiriboga

### RAPPORTS DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL: DISCUSSION (SUITE)

---

*Original espagnol:* Le PRÉSIDENT

---

Nous poursuivons aujourd'hui la discussion des rapports du Président du Conseil d'administration et du Directeur général.

---

*Original portugais:* M. FANHEIRO (*travailleur, Mozambique*)

---

Au nom de l'Organisation des travailleurs du Mozambique – Centrale syndicale (OTM-CS) – j'adresse à toute l'assemblée mes salutations fraternelles. Je félicite le Directeur général du BIT de nous avoir présenté un rapport brillant, qui témoigne de l'importance des sujets choisis pour le débat de cette année et, en particulier, de l'évaluation de la mise en œuvre des principes de la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail, du cadre promotionnel concernant la sécurité et la santé du travail dans le secteur de la pêche et de la promotion du travail des jeunes.

Nous nous félicitons de la performance de l'OIT dans son action quotidienne, qui contribue à l'établissement de normes destinées à assurer des relations de travail saines dans tous les pays Membres, et ce dans le respect de droits fondamentaux des travailleurs.

L'OTM-CS, dans le cadre de la mise en œuvre du plan stratégique approuvé par son quatrième congrès, accorde une attention particulière à l'application effective de la Déclaration de l'OIT, en vue d'améliorer les conditions de travail et de vie des travailleurs. La ratification, par les Etats de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC), de la Charte des droits fondamentaux élaborée par les partenaires sociaux dans le contexte des structures tripartites existantes, est la preuve qu'il est possible d'instaurer des partenariats visant à conjuguer les efforts en faveur du développement économique et social et le respect des droits sociaux, humains et syndicaux fondamentaux en Afrique australe.

La République du Mozambique a déjà ratifié les conventions fondamentales de l'OIT. Néanmoins, l'OTM-CS considère que la ratification de ces conventions internationales ne saurait être une fin en soi, et que ce qui compte, c'est leur application, leur suivi et leur évaluation par les partenaires sociaux et par la société civile dans un esprit de dialogue social.

Notre pays, le Mozambique, est baigné par l'océan Indien et ses côtes s'étendent sur plus de 3 000 kilomètres. C'est dire l'importance pour nous du secteur de la pêche. C'est un secteur d'activité important pour la croissance économique, la promotion de l'emploi et la lutte contre la pauvreté absolue dans notre pays.

Nous considérons comme une excellente initiative la discussion sur la situation des travailleurs dans le secteur de la pêche et la promotion de l'emploi, du travail décent, et des possibilités d'emplois pour les jeunes, en tant que moyen d'atteindre l'objectif de l'éradication de la pauvreté absolue, du développement économique et de relations du travail stable.

Au nom de l'OTM-CS et des travailleurs mozambicains, j'exprime nos remerciements pour l'action engagée par l'OIT dans le cadre d'ACTRAV et du bureau sous-régional de Harare, au Zimbabwe. C'est ainsi que nous avons pu réaliser toute une série d'activités liées à la lutte contre les pires formes de travail des enfants, à la lutte contre la pandémie du VIH/SIDA et au renforcement des capacités d'analyse et d'intervention des syndicats.

Nous sommes convaincus que cet appui continuera à tenir compte des défis complexes que posent la mondialisation et l'impact social et sur le travail de la pandémie du VIH/SIDA, qui affectent le monde du travail, en particulier en Afrique australe.

Je souhaite plein succès à cette 93<sup>e</sup> session de la Conférence internationale du Travail.

---

*Original anglais:* M. ZORIGTBAATAR (*employeur, Mongolie*)

---

Je suis tout à fait heureux de participer à la 93<sup>e</sup> session de la Conférence internationale du Travail. Je souhaite, tout d'abord, vous remercier de me permettre de m'exprimer.

La délégation des employeurs de la Mongolie a attentivement étudié les documents qui ont été soumis à cette session.

On sait que la pierre angulaire de l'économie et du développement d'un pays est l'emploi. En Mongolie, l'emploi des jeunes est le principal défi. Le chômage a touché particulièrement les jeunes. Plus de 20 000 en sont victimes. Ils se heurtent à un certain nombre de problèmes: les emplois ne correspondent pas à leur formation, ils ne sont pas engagés parce qu'ils manquent d'expérience, ou ils n'ont pas les compétences requises. De plus, les emplois manquent, les salaires sont bas et, souvent, les jeunes n'ont pas de relations.

Les secteurs dans lesquels l'emploi des jeunes est majoritaire sont l'agriculture, le secteur manufactu-

rier, la banque, la finance, le bâtiment et l'éducation. Par ailleurs, parce que le travail est mal rémunéré, beaucoup souhaitent émigrer.

Cela étant, nous estimons qu'en améliorant et en renforçant nos relations économiques avec les employeurs, nous favoriserons les conditions nécessaires pour créer de petites et moyennes entreprises dans le secteur privé et, ainsi, des emplois décents pour les jeunes.

Beaucoup de possibilités existent pour instaurer des relations entre les jeunes entrepreneurs, lesquels pourront échanger alors leurs idées et expériences par divers moyens – élaboration de stratégies commerciales, octroi de microcrédits aux jeunes, mise en place d'un programme national pour permettre aux jeunes de créer des entreprises ou de suivre une formation professionnelle ou agricole, organisation de congrès nationaux ou internationaux de jeunes entrepreneurs et création de réseaux.

Nous considérons que l'on peut organiser ces activités avec l'aide du BIT, d'entités publiques et de réseaux qui prendront en considération les demandes en matière de ressources humaines et d'emploi.

Pour conclure, il y a une chose qui ne change pas, que les jeunes viennent d'un milieu pauvre ou non. La vie est devant eux, et elle doit être gratifiante. Grâce à notre action ici, nous pouvons et nous devons les aider.

Nous pensons qu'en unissant nos efforts nous pourrions mettre au point un programme qui améliorera les possibilités d'emploi pour tous les jeunes.

---

*Original azéri: M. MOHBALIYEV (travailleur, Azerbaïdjan)*

Tandis que le processus de mondialisation et de changement technologique rapide engendre de nouvelles possibilités sur le plan de l'emploi et du développement, on constate une réduction de la protection sociale des jeunes pendant cette période de transition.

Les jeunes sont privés de sécurité, de moyens financiers et de perspectives sociales. Le problème de l'emploi des jeunes en Azerbaïdjan reste aigu. La moitié des jeunes de 16 à 35 ans, qui représentent 35 pour cent de la population, sont touchés par ce phénomène. Ils représentent 70 pour cent des chômeurs.

L'agression de l'Arménie contre notre pays a eu une incidence très négative, puisque l'Azerbaïdjan a été privé de 20 pour cent de son territoire et de 300 000 emplois. Pour surmonter ce problème grave, 600 000 emplois devaient être créés selon un décret du Président du pays, conformément à la loi concernant la politique destinée à la jeunesse. Deux cents dix-sept mille emplois ont déjà été créés.

En tant que partenaires sociaux du gouvernement et des employeurs, nous sommes préoccupés par le problème de l'emploi des jeunes, lesquels ont d'énormes difficultés à trouver un emploi.

Les jeunes d'Azerbaïdjan ne sont guère concurrentiels sur le marché du travail, car ils manquent d'expérience professionnelle, de qualifications et de compétences. Leur emploi est instable, car ils sont parfois appelés à remplir leurs obligations militaires et sont touchés par le problème des migrations. Nous devons faire un effort pour protéger leur santé, et les employeurs doivent leur accorder certains avantages. Certains jeunes n'essaient pas de chercher un emploi, car ils s'attendent à ce que leurs parents et l'Etat les entretiennent sans qu'ils n'aient à faire d'efforts. Nous constatons que les deux tiers des emplois offerts restent vacants. La plupart des

jeunes préfèrent se spécialiser dans les lettres et les sciences sociales. Or l'industrie a besoin de cadres, d'ingénieurs et de techniciens. Cinquante pour cent des personnes qui cherchent un emploi ont étudié les lettres, qui ne sont guère en demande sur le marché du travail. Cette situation résulte de l'absence d'orientations professionnelles données aux jeunes. Les institutions qui fournissent ce genre de conseils ont été démantelées.

C'est pourquoi les entreprises étrangères font venir des travailleurs de pays développés, ce qui aggrave la situation de l'emploi en Azerbaïdjan.

Les jeunes chômeurs peuvent difficilement profiter des fruits du développement, qui exerce une influence négative sur la production et pèse sur l'avenir du pays. Il faut donc former les jeunes de façon plus ciblée. Il faut simplifier les formalités à accomplir pour créer des entreprises, ce qui stimule l'emploi. Il faut aider les jeunes pendant la période de transition de l'économie. Nous devons disposer d'informations claires sur les possibilités d'emploi dans le pays.

Pour améliorer le système de l'éducation et de la formation professionnelle, il faudra former et recycler les travailleurs, grâce à des programmes adaptés. Nous devons améliorer les qualifications et établir un vaste réseau d'établissements de formation.

Il faut former les jeunes hommes et jeunes femmes le plus rapidement possible et nous devons unir nos efforts aux niveaux national et international, faute de quoi, on ne pourra pas lutter contre la pauvreté, accroître les possibilités d'emploi et créer une paix durable.

Je voudrais vous dire une fois de plus que les résultats de notre discussion profiteront à toutes les parties prenantes – gouvernement, employeurs et travailleurs.

---

*M. KEIRA (gouvernement, Guinée)*

Le Conseil d'administration et le Directeur général ont encore fait preuve d'efficacité et de compétence en nous présentant des rapports qui sont de véritables sources d'inspiration pour la réalisation d'une paix universelle durable établie sur la base de la justice sociale, de la liberté et du bien-être collectif.

Les problèmes évoqués constituent une réelle préoccupation, voire un défi pour tous les pays, particulièrement ceux en développement, appelés à trouver des ressources pour une nouvelle croissance, adopter une politique macroéconomique réaliste et s'insérer dans le mouvement de la mondialisation de l'économie.

Je voudrais, au nom de la délégation guinéenne, dégager mes impressions sur les questions inscrites à l'ordre du jour de notre Conférence.

S'agissant de la question relative à la sécurité et à la santé au travail, mon pays, lors des travaux des 90<sup>e</sup> et 91<sup>e</sup> sessions de la Conférence internationale du Travail, avait indiqué sa position par rapport à sa pertinence et voudrait par conséquent, inviter notre auguste assemblée à soutenir cette action normative de l'OIT, qui permettrait d'améliorer sensiblement les conditions de vie et de travail des travailleurs.

C'est pourquoi la délégation que j'ai le privilège de conduire souscrit aux conclusions et recommandations du rapport présenté par le Bureau.

Dans cette logique, la République de Guinée, conformément aux dispositions des articles 15 et 18 de sa loi fondamentale et des articles 168 et 205 de son Code du travail, s'emploie à la mise à jour pé-

riodique des textes législatifs et réglementaires y afférents.

Concernant la question relative au travail dans le secteur de la pêche, ma délégation se réjouit de sa réinscription au programme de la présente session pour une deuxième discussion, en vue d'aboutir à l'adoption d'un nouvel instrument garantissant les droits des travailleurs de ce secteur.

La pêche, qu'elle soit artisanale ou industrielle, occupe une place importante dans l'économie de la Guinée, pays côtier et baigné par de nombreux fleuves.

En ce qui concerne l'emploi des jeunes et la résorption du chômage, le gouvernement guinéen a fait une priorité du nouveau cadre stratégique de réduction de la pauvreté et la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement.

Pour nous, toute stratégie de promotion de l'emploi devrait se faire dans le cadre d'une bonne gouvernance, caractérisée par les éléments organisationnels, juridiques et de gestion socio-économique, tels que la participation des citoyens par l'intermédiaire de représentants au processus de promotion de l'emploi, un système juridique fiable et une gestion efficace des services publics, la coopération inter-Etats et avec les organisations internationales.

En effet, la crise de l'emploi dont il s'agit ne peut se résoudre isolément sans une politique d'emploi fondée sur des stratégies prioritaires, des orientations fondamentales et des programmes concrets de création d'emplois productifs résultant d'actions concertées de l'ensemble des partenaires sociaux.

Aujourd'hui, la République de Guinée, en sa qualité de Membre de l'OIT depuis son indépendance et ayant ratifié la convention n° 122 sur la politique de l'emploi, a fait de cette épineuse question un élément incontournable de sa stratégie de réduction de la pauvreté.

A cet égard, mon pays salue l'appui des partenaires que sont le PNUD et le BIT, dont le concours a permis d'élaborer un document cadre de politique nationale de promotion de l'emploi pour le développement et de la lutte contre la pauvreté en Guinée.

Cependant, quelle que soit la pertinence des approches envisagées, le plus important reste leur opérationnalisation. Pour ce faire, mon pays, qui porte encore les stigmates de la présence prolongée de milliers de réfugiés sur son sol, suite aux différents conflits dans les pays voisins, voudrait compter davantage sur l'appui de l'OIT et de la communauté internationale.

Permettez-moi à présent d'aborder le rapport du Directeur général, qui porte cette année sur l'évolution du monde du travail.

En effet, le monde du travail connaît, de nos jours, de profonds bouleversements du fait de la restructuration des services et des entreprises publiques.

Plus que jamais, il révèle la nécessité pour nos Etats d'envisager des mesures et politiques adaptées à la nouvelle donne internationale, marquée par la mondialisation.

Cette adaptation devrait prendre en considération la promotion de l'emploi des jeunes, au regard des effectifs toujours grandissants que constitue cette frange de la population sur le marché du travail.

Dans cette optique, le gouvernement guinéen s'est engagé dans la voie de l'édification d'une économie libérale porteuse d'espoir pour tous.

Cette volonté s'appuie notamment sur la participation active des opérateurs économiques, qui, par leur dynamisme, devraient permettre de créer des emplois nombreux et décents, principalement pour les jeunes.

Je ne saurais terminer sans renouveler le soutien de mon pays, la République de Guinée, aux efforts du Bureau international du Travail consacrés à toutes les actions menées en faveur de l'instauration de la paix, de la promotion de la justice sociale et de la lutte contre toutes les formes d'inégalité.

Mon pays continuera à appuyer ces actions par des initiatives toujours partagées avec l'ensemble des partenaires sociaux, conformément à l'idéal de l'Organisation internationale du Travail.

---

*Original anglais: M. ZINCK (gouvernement, Fidji)*

---

C'est un grand honneur pour moi que de prendre la parole à cette 93<sup>e</sup> session de la Conférence internationale du Travail.

La délégation de Fidji présente à cette Conférence est extrêmement représentative en ce sens que le gouvernement y a inclus tous les partenaires sociaux au titre de délégués et de conseillers, et cela pour deux raisons. Tout d'abord la nécessité de clarifier avec l'OIT la question de la représentation des organisations de travailleurs et des employeurs à la Conférence internationale du Travail, ensuite pour instaurer un climat de confiance avec les partenaires sociaux avant la mise en œuvre du projet de loi sur les relations d'emploi.

Ce projet de loi prône l'observation d'un principe de bonne foi dans tous les aspects des relations individuelles et collectives entre employeurs, travailleurs et syndicats, en codifiant la jurisprudence pertinente, en clarifiant la nature de cette obligation de bonne foi et en prévoyant des sanctions lorsque le principe n'en est pas respecté.

Ce projet de loi est actuellement en cours de discussion devant le Cabinet et, contrairement à ce que prétendent les délégués des travailleurs, il sera présenté au Parlement cette année et devrait entrer en vigueur au début de 2006.

Permettez-moi de saisir cette occasion pour remercier l'OIT pour l'aide accordée à mon ministère dans la préparation de ce projet de loi.

La délégation de Fidji félicite le Conseil d'administration de l'OIT d'avoir choisi l'élimination du travail forcé et obligatoire comme sujet du rapport global présenté à la session de cette Conférence.

Mon pays a ratifié les deux conventions pertinentes et a amendé notre législation et nos pratiques en vue d'assurer le plein respect de ces conventions. Nous ne nous reposons pas sur nos lauriers pour autant. Mon ministère sera très vigilant face à l'émergence de nouvelles formes de travail forcé ou obligatoire.

Mon pays estime que les conventions n<sup>os</sup> 29 et 105 sur l'élimination du travail forcé obligatoire constituent les principales garanties de l'accès de tous à des pratiques équitables en matière d'emploi. Il interdit la discrimination dans l'emploi, conformément à l'amendement constitutionnel de 1997.

La délégation de Fidji souhaite féliciter l'OIT d'avoir mis en place un cadre promotionnel dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail.

Conformément aux conclusions formulées lors de la 91<sup>e</sup> session de la Conférence en 2003, nous nous félicitons des discussions de la présente session et

nous attendons avec intérêt l'adoption d'une convention.

A Fidji, nous sommes sensibilisés au problème des substances dangereuses, y compris des produits chimiques toxiques. A cet égard, le ministère du Travail a commencé à établir un réseau avec d'autres institutions essentielles pour surveiller les mouvements des produits et substances chimiques transitant par nos voies maritimes.

En tant que pays maritime, le gouvernement de la République des îles Fidji se félicite de la deuxième discussion de travail sur le secteur de la pêche et attend l'adoption de la convention complétée par une recommandation.

Ceux qui travaillent sur les bateaux de pêche locaux sont couverts par la loi sur la santé et la sécurité au travail de 1996. Nous devons veiller à ce que cette loi s'applique également à ceux qui travaillent sur les bateaux battant pavillon étranger et qu'ils soient donc couverts par la convention et la recommandation proposées, afin d'assurer une couverture et une protection homogène.

Ma délégation tient à remercier l'OIT pour la préparation du rapport complet sur la promotion du travail des jeunes. Ce document constituera un excellent point de départ pour la discussion consacrée à cette question. Nous attendons avec intérêt de découvrir les stratégies et les outils qui pourront être mis au point et utilisés pour orienter les futures activités de l'OIT consacrées à l'emploi des jeunes.

Pour conclure, vous me permettrez de formuler quelques brefs commentaires sur la mondialisation. Comme tant d'autres petites économies, mon pays ne bénéficie pas équitablement des résultats de la mondialisation. Nous cherchons à mettre en place un processus équitable, susceptible de garantir aux hommes et aux femmes les droits, les ressources et les capacités qui leur permettront de faire librement le choix d'une vie décente.

Nous recherchons une mondialisation dotée d'une dimension sociale qui promeuve les valeurs humaines et favorise le bien-être des peuples, notamment sous l'angle de leur liberté, de leur prospérité et de leur sécurité.

Je tiens également à féliciter M. Tony Blair, le Premier ministre de Grande-Bretagne, pour son initiative visant à inciter les pays du G8 à annuler la dette des pays du tiers monde d'Afrique.

Une initiative aussi audacieuse, y compris l'octroi de prêts sans intérêts, constitue l'un des éléments positifs de la mondialisation que mon gouvernement et d'autres pays du tiers monde approuvent.

Trop souvent les petites économies telles que la nôtre sont oubliées par les grands acteurs. C'est la raison pour laquelle je lance un appel à l'OIT pour qu'elle soutienne des efforts tels que l'initiative lancée par Tony Blair pour apporter un soulagement dont nos peuples ont tant besoin.

La concrétisation de cette initiative aidera notre économie et contribuera à assurer la stabilité politique de Fidji.

A cette fin, le gouvernement est en train de présenter au Parlement la loi sur la réconciliation, la tolérance et l'unité, destinée à régler nos problèmes intérieurs et à ouvrir à notre population la voie d'une paix et d'une prospérité durables.

Il se peut que des opposants très actifs, comme le Congrès des syndicats de Fidji, cherchent à obtenir votre aide. Comme d'habitude, nos intentions honnêtes ont été mal interprétées par ces fauteurs de troubles. Je tiens à assurer à cette auguste assemblée

que le projet de loi respecte les règles de l'OIT et ne contrevient en aucune manière aux lois et pratiques reconnues en matière d'unité et de réconciliation. A cet égard, l'OIT devrait apprécier la situation à Fidji, les efforts déployés par notre gouvernement pour garantir la stabilité politique et promouvoir le travail décent. Je tiens pour conclure à remercier toutes les personnes ici présentes de leur attention et je souhaite tout le succès qu'elle mérite à cette Conférence de 2005.

---

*Original arménien: M. YESAYAN (gouvernement, Arménie)*

---

Dans un désert, l'homme a peur. Il a peur des espaces vides, il a peur de rester sans eau, il a peur de se perdre, les mirages l'effraient. Certains mirages qui s'élèvent à l'horizon sont tellement nets et tellement beaux qu'ils peuvent induire en erreur même le voyageur expérimenté. L'illusion dans le désert est vraiment mortelle. L'OIT qui est une organisation d'avant-garde du système des Nations Unies confirme une fois de plus que les conventions adoptées il y a des dizaines d'années sont toujours actuelles et sont notre guide dans notre recherche de la bonne voie.

La mondialisation croissante qui s'accompagne d'une interdépendance et d'un rapprochement des économies nationales, également d'un élargissement des frontières des marchés, du système de distribution, de la circulation, des capitaux, des ressources humaines et technologiques créent de nouvelles possibilités pour des millions d'hommes et de femmes dans le monde entier. Au centre de l'attention, se trouvent l'initiative privée, les stimuli du marché et la concurrence qui sont des forces disposant d'une grande partie des ressources qui exercent une influence sur l'accélération de la croissance et peuvent assurer un relèvement du niveau de vie.

Toutefois, le processus de la mondialisation est extrêmement multiple et n'est pas dépourvu d'aspects négatifs. La mondialisation peut provoquer un déséquilibre durable dans le développement des nouveaux Etats à économie en transition qui peuvent servir de vivier de main-d'œuvre et de matières premières bon marché, et cela peut donner lieu à des problèmes sociaux et à des tensions au sein de la société. D'où la nécessité de placer le bien public au-dessus des avantages économiques et des intérêts nationaux. Adapter l'Arménie au processus de l'intégration mondiale est pour notre gouvernement une condition indispensable de la croissance économique et du développement durable du pays ainsi que de l'élévation du niveau de vie de la population. Dans le droit fil de sa politique axée sur l'intégration dans le système commercial et mondial, l'Arménie, en 2003, est devenue membre de l'OMC.

Les réformes radicales entreprises par l'Arménie ont déjà donné certains résultats. Au cours des trois dernières années, l'économie du pays a enregistré une croissance moyenne de 12 pour cent. L'Arménie participe également activement aux programmes de coopération économique régionaux dans le cadre de l'Union européenne et d'autres initiatives régionales. Le gouvernement de l'Arménie en 2003 a adopté un document pour lutter contre la pauvreté qui prend en considération les Objectifs du Millénaire; nous voulons également réformer nos rapports sociaux du travail.

En 2004, le gouvernement, par l'intermédiaire de son ministère du Travail et des Questions sociales,

l'Union des industriels et entrepreneurs/employeurs, la Confédération des syndicats de l'Arménie et l'Organisation internationale du Travail ont signé un programme de coopération technique pour 2004-2006.

Le programme de coopération technique définit les grandes orientations du dialogue social entre nous, et il fixe également les obligations de l'Union des industriels et des entrepreneurs qui doit assumer une responsabilité sociale et coopérer avec le gouvernement dans le domaine de la lutte contre la pauvreté.

A la fin de l'année 2004, nous avons adopté un nouveau Code du travail. Pendant l'élaboration du projet du nouveau code du travail, nous avons pris en considération non seulement les conventions de l'OIT, mais également les dispositions de la Charte sociale européenne. Nous avons aussi adopté une législation sur l'inspection du travail. L'Assemblée nationale est saisie actuellement d'un projet de loi sur l'emploi. Une activité intense est actuellement déployée pour élaborer les dispositions légales nécessaires. Grâce à toutes ces mesures, nous pouvons dire que le travail législatif a progressé à grands pas. Nous apprécions ce travail; nous avons eu une aide de la part des spécialistes de l'OIT, mais nous avons besoin que cette assistance technique fournie par l'OIT se poursuive.

Nous menons également une réforme du système de formation professionnelle conformément à la demande du marché du travail. Nous espérons parvenir d'ici un certain temps à créer les conditions requises pour un progrès durable et pour permettre à la jeunesse de s'assumer elle-même. Nous avons une société qui évolue vers un développement stable et vers la cohésion. C'est un gage de paix et de prospérité dans la région.

Je voudrais remercier le Président ainsi que le secrétariat du BIT pour la bonne organisation de cette Conférence et j'espère que les recommandations qu'elle adoptera seront suivies.

Je voudrais citer Georg Lichtenberg: «Si la bouche veut manger plus que ne le méritent les mains et la tête, cela n'ira pas».

---

*Original espagnol: M. MARTÍNEZ (travailleur, Argentine)*

Au nom des travailleuses et des travailleurs argentins, je félicite le Directeur général pour son rapport dans lequel il analyse toutes les tâches accomplies par l'OIT. Je remercie également le Président du Conseil d'administration et l'assemblée de façon générale.

C'est avec grand plaisir que nous participons à cette 93<sup>e</sup> Conférence annuelle de l'OIT où est réaffirmé le caractère fondamental du tripartisme, qui est le pilier de discussions, et la plate-forme à partir de laquelle s'élaborent les conventions et les recommandations.

Le rapport du Directeur général nous demande de faire une pause pour réfléchir afin que les Etats Membres, les employeurs et les travailleurs, puissent consolider les acquis, continuer d'avancer et participer plus concrètement aux activités qui sont menées à bien. Je souligne les résultats de l'analyse des réalités effectuée par le Directeur général, qui vise l'amélioration permanente du fonctionnement de l'Organisation, compte tenu des besoins du monde que nous connaissons. La recherche d'une meilleure utilisation du temps et de la technologie lors du déroulement de cette assemblée annuelle reflète clairement le dynamisme que nous entendons

imprimer à l'OIT. Nous appuyons vigoureusement l'alliance mondiale pour mettre fin au travail forcé.

Nous reconnaissons, à l'instar de l'OIT, le dynamisme du monde du travail, mais il faut faire une pause pour réfléchir et penser à l'avenir, en gardant les pieds sur la terre. Cela nous donne beaucoup d'espoir.

Nous sommes tout à fait favorables à ce que le cadre des politiques et des stratégies pour le programme soit défini sur la base des quatre piliers du travail décent: les principes et droits fondamentaux au travail, l'emploi, le dialogue social et le tripartisme.

Les thèmes examinés par cette Conférence, tels la sécurité au travail et la pêche, revêtent une importance considérable pour les travailleurs. Nous formulons des vœux pour que soient adoptées les deux nouvelles conventions. La promotion de l'emploi des jeunes doit être une question prioritaire des politiques de l'emploi nationales.

En Argentine, nous œuvrons en faveur de la restauration de la «culture du travail» fondée sur le dialogue social tripartite.

La CGT de la République argentine non seulement soutient le processus démocratique national, mais encore lutte à sa manière pour la promotion de politiques actives par le pouvoir exécutif et le Parlement visant à créer de l'emploi pour ceux qui n'en ont pas et à améliorer la qualité des emplois existants.

Je répète qu'il faut engendrer de nouveaux emplois pour les millions de chômeurs qui veulent retrouver la dignité que confère le travail, et répondre à ceux qui en ont le plus besoin.

La reconstruction du tissu productif et du tissu social solidaire argentin est une question prioritaire à l'ordre du jour du mouvement syndical argentin, qui est convaincu que la réalisation de la justice sociale est fondamentale pour garantir la paix.

Dans notre pays, après les expériences que nous avons vécues, l'attribution de postes budgétaires importants aux salaires, à l'infrastructure et aux travaux publics ne saurait être considérée comme une dépense, mais plutôt comme un investissement.

Nous considérons que c'est à l'Etat qu'il incombe de s'assurer que l'économie est au service de l'homme et du bien-être social. Compte tenu de l'expérience que nous avons faite des solutions néolibérales qui ont eu des conséquences très graves sur notre société, et alors que nous renaissions de nos cendres grâce à la «culture du travail», nous sommes en mesure d'affirmer à tous les délégués du monde ici réunis que, s'il n'y a pas d'Etat, il n'y a pas de nation. C'est l'Etat qui doit garantir le bien commun et l'ordre public, et il ne doit jamais cesser de jouer son rôle fondamental.

Dans le processus actuel de réactivation, après avoir surmonté les pires moments en Argentine, nous voulons garantir une juste répartition de la richesse. Le fossé qui sépare les riches et les pauvres est très profond et nous avons encore beaucoup à faire.

Nous estimons que, en ce qui concerne les salaires, il faut niveler par le haut, et non pas par le bas. Les premières étapes ont été franchies avec la création du Conseil national de l'emploi, de la productivité et du salaire minimum, qui est un exemple clair du dialogue tripartite.

Dans ce cadre, le mouvement syndical insiste pour que soit approuvée une nouvelle loi sur les accidents et les maladies au travail. Pour cesser

d'associer le travail à la mort, il faut créer une véritable culture de la prévention.

Nous avons besoin d'entreprises fortes, dont les investissements visent la production, et d'entreprises qui s'engagent à l'égard du pays, et dont le patronat exerce sa responsabilité sociale face à la pauvreté, la marginalité, le chômage et les salaires très bas.

C'est pourquoi nous demandons aux employeurs, dans l'exercice de la négociation collective, de faciliter la discussion sur les salaires et le respect des normes du travail, l'embauche des travailleurs enregistrés et de participer à l'effort des réseaux qui luttent en faveur des victimes du chômage.

La CGT de la République argentine est convaincue qu'il faut approfondir les politiques qui favoriseront l'avènement définitif du travail décent.

---

*Original anglais: M. SORIANO (employeur, Philippines)*

---

Au nom des employeurs des Philippines, nous tenons à féliciter le Directeur général pour son rapport, rempli d'informations, qui nous a brossé un tableau mondial de l'évolution et de la dynamique du cadre stratégique de l'OIT pour le travail décent.

Comme ce rapport le dit avec lucidité, la mise en œuvre de ce cadre stratégique a plus ou moins avancé, mais il nous faut réfléchir tous à ces mutations rapides en matière de travail et de production, qui nous obligent à adapter le cadre stratégique à l'évolution des priorités du gouvernement et des organisations d'employeurs et de travailleurs. Nous convenons qu'il est essentiel d'aborder ces défis par le biais de mesures tripartites internationales, si l'on veut définir tant l'orientation que doit prendre la stratégie de développement au niveau national et au niveau mondial que le rôle de l'OIT et du système multilatéral dans les années à venir.

A cet égard, nous félicitons le Directeur général d'avoir concentré les efforts et les ressources du Bureau sur l'identification de ces défis et sur la réponse à leur apporter.

J'ai le plaisir de signaler que, dans mon pays, les Philippines, nous avons engagé le même processus d'examen et de consolidation du premier plan d'action national pour le travail décent, que nous avons lancé avec l'OIT en mai 2002. Il est particulièrement important, à cet égard, de noter que ce plan d'action est le résultat d'une initiative tripartite, les employeurs étant représentés par mon organisation, la Confédération des employeurs des Philippines. Pour soutenir la mise en œuvre et le suivi de ce plan d'action, les partenaires tripartites ont créé un Comité consultatif tripartite national de haut niveau pour le travail décent.

Depuis le lancement du premier plan d'action national pour le travail décent, ce comité consultatif n'a pas cessé de fournir des conseils et a validé les résultats du programme d'action. Je tiens à mentionner ici que l'analyse des déficits de travail décent aux Philippines a été une réussite et que les réponses à apporter dans le cadre de ce programme ont été précisées. Ces déficits de travail décent, qui affectent les normes du travail, l'emploi, la protection sociale et le dialogue social, ont été reconnus dans le plan d'action national. Ils obligent encore le gouvernement, les employeurs et les travailleurs à préciser leurs priorités et leur programme d'action commun. En fait, le statut du travail décent comme principe directeur pour les objectifs en matière d'emploi a été établi lorsque la présidente elle-même a fait référence au travail décent comme le

fondement même de tout effort visant à placer l'emploi en tête de l'agenda du développement. Cet agenda a d'ailleurs été pris en considération dans le plan de développement à moyen terme des Philippines pour 2001-2004, dans lequel on trouve un chapitre sur la promotion du plein emploi productif et du travail décent.

En février de cette année, notre secrétaire au Travail et à l'Emploi a convoqué le plus haut conseil consultatif des Philippines sur les questions du travail, le Conseil tripartite national pour la paix du travail (TIPC), pour discuter et adopter le deuxième plan d'action national des Philippines pour le travail décent pour 2005-2007. Ce plan d'action sert de cadre aux activités combinant les réponses sectorielles et intégrées. Parmi les réponses sectorielles, il y a les engagements de l'OIT qui soutiennent les initiatives des mandants nationaux visant à réduire les déficits de travail décent, tels que dégagés par les quatre objectifs stratégiques de l'OIT. Mais la composante la plus importante de ce plan c'est un programme commun et intégré qui a pour but de combler le déficit le plus grave, c'est-à-dire le chômage chronique et l'incapacité de l'économie à créer des emplois pour une main-d'œuvre en pleine expansion. Ce programme coïncide avec le plan de développement à moyen terme des Philippines pour 2005-2010, qui met précisément l'accent sur la poursuite des politiques de l'emploi, qui offre un emploi et un travail productif et un travail décent aux travailleurs.

Nous sommes encouragés par le fait que la réalisation énergétique d'un programme de travail décent a servi de lien aux partenaires sociaux.

On ne peut nier que, sans l'environnement offert par nos institutions démocratiques et sans la protection dont jouissent les travailleurs dans la Constitution, aucune des initiatives tripartites sur le travail décent n'aurait abouti.

Enfin, je tiens à signaler que l'ECOP, une organisation qui soutient activement la mise en œuvre du plan d'action national pour le travail décent et dont je suis membre, n'a ménagé ni ses efforts ni ses ressources pour remédier au principal déficit du travail décent des Philippines, le chômage. A cet effet, nous avons mis en œuvre une stratégie à trois volets: mobiliser le secteur privé pour entreprendre des initiatives visant à créer et à préserver les emplois; deuxièmement faciliter la création d'un bon environnement pour les entreprises et; troisièmement, coopérer avec le gouvernement pour renforcer la gouvernance publique et celle des entreprises.

Nous espérons que les succès obtenus par l'ECOP et par ses partenaires sociaux, dans leurs efforts de promotion du travail décent aux Philippines, bien que modestes, pourront attester de la viabilité des objectifs stratégiques en matière de travail décent en cette époque de mondialisation à outrance.

---

*Original arabe: M. DJEMAM (représentant, Confédération internationale des syndicats arabes)*

---

J'aimerais remercier et féliciter le Directeur général pour son rapport intitulé *Consolider les progrès et aller de l'avant*. Nous avons tous besoin de travailler ensemble. Il faut qu'il y ait un pacte international pour combattre cet aspect inhumain dont les victimes sont des dizaines de millions de travailleurs et travailleuses dans toutes les parties du monde.

Les effets négatifs de la mondialisation ont augmenté le déséquilibre sur le marché du travail, no-

tamment parmi les jeunes qui sont obligés d'accepter du travail très souvent humiliant, peu productif et en réalité très peu décent. Il faudrait essayer de consolider les quatre piliers du travail décent, à savoir, les principes et droits fondamentaux du travail, les possibilités d'emplois et de revenus des femmes et des hommes, la protection sociale, le dialogue social et le tripartisme.

Je voudrais remercier M. Bouteflika qui a fait état dans son discours de la ratification de quatre nouvelles conventions internationales du travail qui auront un effet positif sur les travailleurs arabes. Je ne saurais manquer de faire état des initiatives positives menées dans les pays arabes qui ont aidé à la création de syndicats arabes. Nous espérons que d'autres initiatives suivront dans un avenir proche.

Le Directeur général a abordé la question des travailleurs des territoires arabes occupés et des territoires palestiniens. Il a fait état du mauvais traitement par les autorités israéliennes occupantes des travailleurs palestiniens. Cette situation continue, étant donné les politiques de discrimination, de destruction, de démolition, d'exil des travailleurs et de confiscation des terres arabes afin de faire fuir les Palestiniens.

Cela est identique dans le Golan syrien et dans les territoires libanais où l'on assiste à une violation permanente des droits de l'homme et des travailleurs. Il faudrait mettre un terme à ces pratiques inhumaines et donner l'assistance nécessaire à tous ces peuples, notamment en Palestine, pour faire face à cette occupation injuste; il faudrait également essayer de mettre en œuvre les résolutions qui reflètent la légitimité internationale, et d'assurer l'autodétermination des Palestiniens dans pour leur propre pays, avec leur capitale Al-Qods. Nous nous estimons qu'il faudrait garantir le retrait des forces d'occupation américaines de l'Iraq afin de permettre au peuple iraquien d'exercer son autodétermination. Il faudrait que les Etats-Unis cessent d'intervenir dans les affaires intérieures des autres pays, et qu'ils mettent un terme à leur ingérence au Soudan.

Nous demandons un effort supplémentaire de la part de l'Organisation arabe du Travail et nous invitons à promouvoir l'utilisation de la langue arabe au sein de l'OIT. Il faudrait que cela se fasse à tous les niveaux dans l'OIT, notamment pour les différents postes offerts dans cette Organisation. J'aimerais remercier le Bureau des activités pour les travailleurs et nous saluons les bonnes relations existant entre notre mouvement et l'Organisation internationale du Travail. Nous espérons que cette coopération se poursuivra à l'avenir.

---

*Original arménien: M. TARVERDYAN (employeur, Arménie)*

---

Je voudrais tout d'abord, au nom de l'Union des industriels et des entrepreneurs de l'Arménie, vous saluer et vous remercier de me donner la parole.

La transformation de l'Arménie en un Etat à économie de marché et son intégration dans l'économie mondiale ont commencé en 1991, après l'effondrement de l'Union soviétique, au moment où l'Arménie est devenue membre d'un grand nombre d'organisations internationales et a commencé à mettre en œuvre des réformes du marché. C'est à ce moment que l'Arménie a commencé à se doter d'un secteur privé.

L'Union des industriels et des entrepreneurs de l'Arménie a été fondée le 23 mars 1996. Elle participe activement à l'amélioration et à la libéralisation de la législation nationale, ainsi qu'à

l'instauration de relations mutuellement profitables avec des sociétés nationales et étrangères à l'intérieur et à l'extérieur de ses frontières.

L'histoire a montré qu'une stratégie nationale efficace de développement durable exigeait des efforts concertés de la part du gouvernement, des syndicats et du secteur privé autour d'un objectif commun. Pour cela, il faut des institutions démocratiques et des mécanismes d'intégration capables de rassembler tous ceux qui participent à ce processus autour des objectifs communs de développement, afin d'élaborer des programmes à long terme pour résoudre les problèmes de la globalisation sans nuire aux intérêts des générations futures.

Dans le programme de coopération technique avec l'OIT, les partenaires sociaux tripartites de l'Arménie, reconnaissant les possibilités offertes par le programme de l'OIT *Pour un travail décent* en tant qu'instrument stratégique pour réduire la pauvreté dans l'économie mondialisée, et tenant compte des recommandations figurant dans le rapport de la Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation intitulé *Une mondialisation juste: créer des opportunités pour tous*, ont exprimé leur plein appui au concept de travail décent en tant que facteur de productivité. Les partenaires sociaux de la République d'Arménie se sont adressés à l'OIT pour lui demander une assistance technique pour mettre en œuvre l'Agenda pour un travail décent. Nous devons souligner que les partenaires sociaux de l'Arménie ont convenu à l'unanimité que, à l'ère de la mondialisation, à côté des efforts du gouvernement, la responsabilité sociale des entreprises acquiert une importance particulière. Dans ce contexte, le secteur privé ne doit pas se contenter de profiter des bienfaits de la mondialisation mais, sur un pied d'égalité avec le gouvernement et les syndicats, il doit assumer une responsabilité sociale dans le cadre d'un dialogue tripartite.

A cet égard, des efforts considérables seront nécessaires pour permettre aux entrepreneurs arméniens de développer avec succès leurs activités. Pour réaliser cet objectif, il faudra donc les aider de diverses manières, non seulement pour qu'ils soient en mesure de s'adapter sans trop de difficultés aux nouvelles conditions de concurrence dans le cadre de la mondialisation, mais également pour que les producteurs puissent accroître l'efficacité de leur travail et acquérir l'expérience nécessaire dans le domaine technique et dans celui de la gestion. A cette fin, il faudra créer un certain nombre d'institutions et prendre des mesures pour accroître les potentialités et notamment développer le partenariat social et le dialogue social. Il faudra également prendre des mesures pour améliorer la qualité de l'information concernant le marché du travail.

Dans des conditions d'économie mondiale en pleine mutation, des facteurs tels que l'efficacité, la diversification, la flexibilité, la qualité et l'innovation revêtent une grande importance. Dans le processus d'intégration au système commercial mondial, le succès de l'Arménie dépendra d'un accroissement de la productivité des entrepreneurs arméniens, ce qui nécessite une stabilité macroéconomique, une politique axée sur le développement de la coopération internationale, d'un niveau élevé de l'investissement, de gros efforts dans le domaine de la technologie, et des investissements dans la formation professionnelle et dans les infrastructures matérielles.



Pour accroître sensiblement la productivité, il faudra restructurer les entreprises, les moderniser et les rationaliser, surtout lorsqu'elles sont inefficaces. Il faudra accroître la rentabilité des investissements, diversifier la production, instaurer une collaboration entre les différents maillons de la chaîne de production et développer un réseau de distribution.

Nous devons admettre que nos problèmes actuels de développement social ne sont pas faciles à résoudre. Nous avons besoin de nous organiser et de conjuguer nos efforts.

Un grand nombre de pays ont déjà remporté des succès grâce aux flux commerciaux et aux flux d'investissements. Nous espérons que le renouvellement de notre coopération avec l'OIT permettra à l'Arménie de faire son profit de l'expérience internationale et de participer sur un pied d'égalité à la gestion mondialisée.

---

*Original anglais: M. ARAH (gouvernement, Somalie)*

---

C'est un plaisir pour moi et un plaisir pour le peuple de Somalie que d'être présents avec vous aujourd'hui.

La guerre civile et l'instabilité que connaît mon pays depuis quatorze ans ont détruit son infrastructure de base.

Le gouvernement fédéral transitoire de mon pays a été formé à Nairobi, au Kenya, en janvier 2005 après plus de deux ans de négociations. Notre gouvernement tient à reconstruire les infrastructures détruites. Nous sommes déterminés à réintégrer la communauté internationale.

Sans oublier le rôle qu'a joué cette communauté au cours de ces négociations, qui ont abouti à la formation du gouvernement fédéral transitoire et dans le contexte de l'Organisation internationale du Travail, nous allons avoir besoin de votre aide précieuse dans les domaines suivants, essentiels pour mon ministère: premièrement, rétablir toutes les institutions de l'administration publique; deuxièmement, remettre en vigueur une administration du travail régissant le secteur privé de la nouvelle Somalie; troisièmement, remettre en place la gestion de l'administration du secteur public et la planification publique; quatrièmement, rétablir les institutions de formation professionnelle de cette nouvelle Somalie; cinquièmement, rétablir les institutions de formation du secteur public; sixièmement, créer de l'emploi et éliminer le travail des enfants qui a atteint des niveaux sans précédent en raison de la durée de la guerre civile.

Les discussions portant sur la santé et la sécurité au travail, la promotion de l'emploi des jeunes et le travail dans le secteur de la pêche touchent directement le sort des travailleurs du monde, notamment dans la nouvelle Somalie.

Les tâches qui attendent mon gouvernement, et en particulier mon ministère, sont énormes, et, nous ne pourrions obtenir que des résultats négligeables sans votre coopération.

Je suis fermement convaincu que vous nous aiderez à créer un gouvernement juste, transparent et efficace du peuple de Somalie.

---

*Original anglais: M<sup>me</sup> LANARA -TZOTZE (travailleuse, Grèce)*

---

Je voudrais féliciter, au nom de la délégation des travailleurs grecs, le Directeur général pour son rapport soumis à la Conférence intitulée *Consolider les progrès et aller de l'avant*, qui analyse de façon concise et opportune les défis auxquels font face le monde du travail et l'OIT à une époque de change-

ments profonds au niveau mondial; les rapports que nous examinons à la Conférence évaluent les problèmes et indiquent des moyens d'action pour faire du travail décent pour les hommes et les femmes un objectif mondial fondé sur les quatre objectifs stratégiques de l'OIT. Ils nourrissent aussi notre réflexion, et le moment est approprié pour mener une réflexion active. Dans le contexte de la mondialisation et de ses processus complexes, nous vivons une époque où la richesse créée dans le monde, le progrès technologique, l'innovation sont sans précédent dans l'histoire. Et pourtant, cinquante ans après la fin de la deuxième guerre mondiale, nous assistons aussi à une augmentation de la violence et des conflits, nous voyons que la pauvreté progresse, nous voyons que les inégalités se creusent et que l'exploitation dans ses pires formes reste de mise. A cet égard, l'action déterminée de l'OIT en ce qui concerne le travail forcé, concrétisée par ce sixième rapport global, nous fait découvrir une réalité choquante, celle d'un monde infernal. Il est inconcevable que, dans notre monde moderne, 12,3 millions de personnes soient victimes du travail forcé, dont 56 pour cent de femmes et de filles, les enfants représentant 40 à 50 pour cent de l'ensemble des victimes. Le trafic d'êtres humains est une affaire juiteuse qui représente à elle seule 32 milliards de dollars de revenu dans le monde. Il est urgent d'agir, et je pense qu'il faut une mobilisation de tous pour éradiquer ce véritable fléau.

Nous nous félicitons aussi que le rapport du Directeur général mette à nouveau l'accent sur l'égalité homme-femme, estimant que cela fait partie intégrante du mandat de l'OIT et des efforts entrepris à ce titre pour créer des synergies susceptibles de promouvoir le plein emploi, la cohésion sociale et la réduction de la pauvreté. La participation des femmes au marché de l'emploi est de 70 pour cent dans les pays développés et de 60 pour cent dans les pays en développement. Néanmoins, les femmes subissent toujours la discrimination au travail comme à domicile. Leur travail, souvent, n'est pas rémunéré, n'étant pas considéré comme du travail à part entière et étant par conséquent invisible. Les femmes sont davantage représentées dans les statistiques sur les emplois précaires et le chômage. Si la pauvreté a un sexe, elle est femme. A cet égard, nous ne saurions trop recommander que la question de l'égalité homme-femme dans le monde du travail soit mise à l'ordre du jour de la 95<sup>e</sup> session de la Conférence internationale du Travail en 2007. Soixante et un an après la Déclaration de Philadelphie, les principes et les valeurs qui sous-tendent l'action de l'OIT restent non seulement légitimes, mais revêtent même un caractère d'urgence. Le modèle néolibéral de mondialisation, qui prévaut et qui est fondé sur la concurrence agressive, n'a pas su apporter la prospérité, l'équité, la stabilité et un développement durable égal dans toutes les régions.

Les restructurations dans le secteur de l'industrie, les nouvelles formes d'emploi vont de pair avec une détérioration des conditions de travail. Les droits fondamentaux des travailleurs sont contestés et bafoués, comme le montrent bon nombre d'affaires examinées dans le cadre de la Conférence. Le chômage, qui touche plus particulièrement les femmes et les jeunes, est malheureusement une constante de nos sociétés.

Dans ce contexte, l'évaluation des progrès accomplis en vue de la réalisation des objectifs fixés



dans la Déclaration du Millénaire, qui aura lieu au mois de septembre lors du Sommet des Nations Unies, devrait aussi permettre de vérifier la validité des orientations politiques et de tester la volonté politique.

A une époque où le centre de gravité des affaires mondiales se déplace de plus en plus des instances nationales et régionales vers les organisations internationales, il y a lieu de se préoccuper de l'évolution du système de décision d'organismes internationaux qui n'ont pas vraiment de comptes à rendre à leurs membres, comme le voudrait la démocratie. Ce système peut imposer ses propres orientations aux économies fragiles, aux petits pays et au monde du travail.

A ce propos, l'OIT, grâce à sa représentativité et à sa structure tripartite, a un rôle essentiel à jouer et devrait disposer des ressources, des moyens et du budget nécessaires pour s'acquitter efficacement de sa mission vitale.

L'action de l'OIT se fonde sur des valeurs irremplaçables. Dans un monde dominé par l'idéologie de marché, par une culture de l'individualisme économique, où chaque chose a son prix mais n'en a de valeur, les principes du travail décent pour les hommes et les femmes partout dans le monde restent très importants et méritent tout notre soutien.

---

*Original arabe: M. ABDO (employeur, Egypte)*

Je remercie le Directeur général qui nous a donné l'occasion d'examiner les résultats des discussions des rapports précédents en espérant que cela permettra de mettre en œuvre et de développer les programmes et les méthodes de travail de notre Organisation.

Nous attendons la mise en place de programmes et de stratégies applicables et qui correspondent aux objectifs de l'Organisation, de même qu'aux situations diverses des pays Membres, notamment face aux nouveaux défis que connaît le monde aujourd'hui: la concurrence, féroce au sein des marchés, et les craintes entraînées par les mutations rapides au sein d'un univers caractérisé par les progrès technologiques extrêmement rapides.

Nous vivons, en effet, une époque où le monde du travail connaît des changements rapides et soulève de nombreux défis d'ordre politique, technologique et organisationnel, auxquels doivent faire face les gouvernements et les organisations des employeurs et des travailleurs. La période à venir sera déterminante dans la définition du rôle de notre Organisation et du multilatéralisme pour la décennie prochaine.

Ces dernières années ont vu le lancement d'un certain nombre d'initiatives globales en matière de travail décent et d'emploi, la dernière étant le Réseau pour l'emploi des jeunes. Même si les objectifs de cette initiative sont louables et complémentaires, il conviendrait d'activer encore plus la mise en œuvre du multipartisme et de renforcer le rôle joué par les organisations des employeurs et des travailleurs. L'OIT peut effectivement organiser des campagnes pour faire de l'objectif du travail décent pour tous un principe directeur pour les stratégies de développement économique, social et environnemental au niveau national; de même qu'il faudrait déployer des efforts similaires sur le plan du multilatéralisme, pour que soit reconnue l'importance du travail décent dans les programmes de développement et son rôle dans la réduction de la pauvreté et l'instauration d'une mondialisation équitable pour

tous. Ce sont là les objectifs soulignés dans la Déclaration du Millénaire.

Notre fédération tient à exprimer son appréciation pour l'initiative du Réseau mondial pour l'emploi des jeunes comme moyen de réaliser l'objectif du travail décent. Les jeunes représentent en effet le moteur de l'économie et les forces essentielles du pouvoir d'achat. C'est la raison pour laquelle la question des jeunes et de l'emploi des jeunes était le point principal de l'ordre du jour de cette Conférence.

Conformément à la résolution sur les implications des colonies israéliennes en Palestine et autres territoires occupés, en relation avec la situation des travailleurs arabes, adoptée par la Conférence internationale du Travail à sa 66<sup>e</sup> session (1980), le Directeur général a envoyé cette année encore une mission d'évaluation de la situation des travailleurs en Israël et dans les territoires arabes occupés dont le rapport est présenté à cette Conférence. Nous nous demandons ici comment les initiatives internationales sur le travail décent et la Déclaration relative aux principes et droits fondamentaux au travail peuvent être respectées, alors que de telles pratiques existent et dont nous citons entre autres, les entraves continues à la libre circulation des travailleurs, la poursuite des politiques israéliennes de destruction des maisons, la poursuite de la construction du mur de séparation en violation flagrante du droit international, l'expansion continue des colonies au détriment des terres arabes, les tentatives de faire disparaître l'identité arabe et islamique d'Al-Qods et des territoires occupés au Golan.

Ainsi, il revient à nous tous, gouvernement, travailleurs et employeurs, d'exiger le respect du droit et réclamer que ces pratiques barbares cessent si nous aspirons à une société de travail décent.

---

*Original anglais: M. ALEMAYEHU (travailleur, Ethiopie)*

Au nom de la Confédération des syndicats éthiopiens, je tiens à exprimer mes félicitations au Directeur général et au Président du Conseil d'administration pour les rapports qu'ils ont présentés.

Le rapport du Directeur général qui fait du travail décent un objectif mondial mérite toutes nos félicitations. La poursuite du cadre stratégique qui repose sur les quatre piliers du travail décent est un signe de l'engagement pris par l'OIT pour éradiquer la pauvreté et garantir la justice sociale.

Le travail décent peut être une réalité dans des économies et des sociétés libres, pour peu que nous poursuivions les objectifs stratégiques tels que les principes et droits fondamentaux au travail pour les hommes et pour les femmes, la protection sociale et le dialogue social.

Le travail décent est une approche en développement, parce qu'il s'agit essentiellement et avant tout d'écouter. Les travailleurs ont besoin d'avoir accès à une protection sociale de base et à un emploi parce que la pauvreté ne peut pas être éliminée sans la création d'emplois ni sans la mise en place de régimes de sécurité sociale pour les travailleurs.

La stabilité démocratique et la bonne gouvernance sont essentielles pour la croissance économique et le développement social. Les organisations d'employeurs et de travailleurs sont essentielles pour mettre en place des politiques plus efficaces, notamment visant à lutter contre la pauvreté. Le dialogue social et des institutions et des pratiques tripartites solides peuvent garantir une plus grande

cohérence des politiques économiques et sociales. La capacité des partenaires sociaux à nouer un dialogue est essentielle pour renforcer les opportunités d'emplois productifs, mettre en place une protection sociale et se concentrer sur la réduction de la pauvreté.

Les travailleurs ont besoin de bénéficier de programmes de formation et d'éducation approfondis pour devenir productifs et contribuer au développement de leur pays.

Les employeurs et le gouvernement doivent réagir rapidement à l'évolution des besoins des travailleurs. Pour ce faire, ils ont besoin de partenaires transparents et responsables, garantissant un dialogue social efficace au niveau national. Le défi consiste à créer un environnement basé sur les principes démocratiques, qui encourage et garantit le respect des droits de l'homme, y compris des libertés fondamentales et des droits des travailleurs.

Les normes internationales du travail devraient être respectées et faire partie intégrante du droit du travail national. A cet égard, la Confédération des syndicats éthiopiens apporte sa contribution pour modifier le droit du travail existant dans notre pays.

Même si la législation du travail n'a été adoptée qu'à la fin de 2003, nous avons constaté qu'elle contenait certaines dispositions qui ne sont pas conformes à l'intérêt des travailleurs. A cet égard, nous avons soumis notre proposition au gouvernement, ainsi qu'au conseil consultatif tripartite en matière de travail.

Même si ce conseil, dont notre confédération est membre, a commencé à examiner notre proposition, nous n'en avons pas moins besoin du soutien de l'OIT.

Je tiens maintenant à aborder un sujet très important, celui du VIH/SIDA. Pour notre confédération, c'est une priorité parce que nos membres meurent de cette pandémie. Pour relever ce défi, notre confédération intervient beaucoup sur les lieux de travail en mettant en place des programmes de sensibilisation, de prise en charge et de soutien. Mais l'ampleur du problème s'accroît à un rythme alarmant.

A cet égard, je me félicite du soutien que l'OIT nous a accordé, mais il nous faut encore davantage de soutien si l'on veut pouvoir mener à bien d'autres activités pour remédier au problème et protéger les travailleurs.

En conclusion, je voudrais insister pour que l'OIT accorde encore davantage de soutien aux pays d'Afrique, en particulier pour réduire la pauvreté et le chômage, encourager le dialogue social et renforcer les capacités. Les syndicats et leurs efforts pour sécuriser la vie des travailleurs doivent également recevoir le soutien nécessaire. Notre confédération poursuivra sa coopération étroite avec le bureau sous-régional de l'OIT, basé à Addis-Abeba.

---

*Original arabe: M. MAHMOUD MUSTAPHA (travailleur, Jamahiriya arabe libyenne)*

---

Je voudrais féliciter le Directeur général pour ses rapports exhaustifs et objectifs dans leur analyse des différents thèmes à l'ordre du jour, en particulier le rapport en vertu du suivi de la Déclaration de l'OIT de 1998 relative aux principes et droits fondamentaux au travail. Ce rapport met l'accent sur l'adoption des stratégies pour lutter contre le travail forcé. Nous approuvons l'appel du Directeur général à une alliance mondiale contre le travail forcé, que nous refusons tous. Comment l'humanité peut-

elle accepter d'exploiter et de forcer des gens à effectuer un travail en les privant de tous leurs droits. Je pense que c'est une forme d'esclavagisme totalement inadmissible.

Nous appuyons également les points abordés dans le rapport du Directeur général, intitulé *Consolider le progrès et aller de l'avant*, dans lequel il réaffirme l'importance d'intensifier les efforts pour réaliser les objectifs nobles auxquels nous aspirons en tant que partenaires sociaux, dans la réalisation du travail décent. Cet but repose sur les quatre objectifs stratégiques de l'OIT relatifs à la valeur du travail et la dignité du travailleur. Il nous faudrait par conséquent prendre les mesures nécessaires à tous les niveaux, régional, national et international, pour que les chances de trouver un emploi décent soient accordées à tous. Ceci est un objectif démocratique essentiel si nous voulons lutter contre la pauvreté.

L'Agenda pour un travail décent concerne l'emploi des femmes et des jeunes. Dans notre pays, nous avons mis l'accent sur le travail décent conformément aux Objectifs du Millénaire pour le développement, afin de réduire les effets de la pauvreté. En effet, l'intérêt pour un travail décent et productif dans un environnement global juste nous amènera sans doute à assurer un développement économique et social pour tous. L'OIT est appelée à jouer un rôle efficace dans le cadre de son mandat à tous les niveaux – national, régional et international – dans l'élaboration des politiques de lutte contre la pauvreté et de croissance économique visant à assurer un travail décent pour la réalisation d'une mondialisation équitable.

En ce qui concerne la coopération technique, nous prions l'OIT d'augmenter la part attribuée aux pays arabes et à l'Afrique pour répondre aux besoins des différents partenaires sociaux. Nous demandons instamment d'intensifier toutes les formes d'aides financière et technique, en particulier pour la Palestine et les territoires arabes occupés qui font face à de grandes difficultés.

Nous voudrions également demander à l'Organisation d'étendre l'utilisation de la langue arabe dans tous ses travaux et ses organes, au sein du Conseil d'administration, dans les réunions sectorielles dans les commissions et également au niveau des publications de l'Organisation.

En même temps que nous saluons les efforts déployés par le Directeur général et ceux des missions qu'il a envoyées en Palestine et dans les autres territoires arabes occupés, au Golan syrien, nous condamnons les violations flagrantes et continues des droits de l'homme par les forces d'occupation sioniste. Nous voudrions également signaler les souffrances du peuple iraquien, qui voit tous les jours tomber des centaines de victimes. Ce bain de sang et cette guerre continus affectent toutes les formes d'activité économique. Nous lançons un appel à la communauté internationale pour qu'elle mette un terme à toutes les formes de terrorisme perpétrées par les Etats-Unis et leurs alliés dans le but de maintenir leur occupation militaire de l'Iraq. Nous refusons également l'intervention au Soudan prétendument à cause du problème du Darfour, un problème interne qui doit être résolu dans un cadre régional par les institutions de l'Union Africaine.

Sous prétexte de la lutte contre le terrorisme, de nombreux pays arabes et musulmans sont attaqués. Or le véritable terrorisme est celui qui est perpétré par les forces d'occupation israélienne contre le peuple palestinien et avec l'appui militaire des

Etats-Unis. Le vrai terrorisme c'est celui de l'occupation de l'Iraq malgré le refus international de cette occupation et de cette guerre.

---

*Original anglais: M. SUNMONU (représentant, Organisation de l'unité syndicale africaine)*

---

Mon organisation et l'ensemble des travailleurs africains se félicitent que la Commission des finances ait adopté le budget de la période biennale 2006-07. L'augmentation de 1,1 pour cent du budget par rapport à la période biennale précédente est la bienvenue. Il est évident que l'OIT ne peut pas faire plus pour ses mandants sans une augmentation substantielle de son budget.

Le chômage des jeunes a acquis une dimension préoccupante dans tous les pays du monde. La situation est d'autant plus grave dans les pays en développement, en particulier en Afrique, que les jeunes constituent plus de 60 pour cent de la population. Les jeunes chômeurs sont recrutés par des seigneurs de la guerre dans les conflits qui sévissent dans différents pays d'Afrique et d'autres régions du monde. Ils risquent de tomber entre les mains de criminels, tels que les parrains de la drogue et ceux qui font du trafic d'être humains. C'est pourquoi il est impératif de mobiliser l'énergie créatrice de la jeunesse, sa capacité d'entreprendre, en accordant la priorité au travail décent des jeunes, tout en mettant à profit le savoir-faire et l'expérience des travailleurs plus âgés. L'emploi décent pour tous doit remplacer le néolibéralisme des Documents de la stratégie pour la réduction de la pauvreté de la Banque mondiale et du FMI, qui, en réalité, ne créent pas d'emplois, ni ne réduisent la pauvreté.

Je ne saurais conclure sans dire à quel point nous sommes reconnaissants à l'OIT pour l'aide qu'elle a apportée par le biais de son bureau régional pour l'Afrique, et des bureaux des activités pour les travailleurs et pour les employeurs, ACTRAV et ACTEMP, aux partenaires sociaux africains, travailleurs et employeurs, dans le cadre de la préparation du Forum des partenaires sociaux, qui s'est tenu l'année dernière à Ouagadougou au Burkina Faso.

Les conclusions et recommandations de ce forum ont, dans une très large mesure, contribué à la réussite du Sommet extraordinaire de l'Union africaine sur l'emploi et la réduction de la pauvreté, qui a eu lieu les 8 et 9 septembre 2004 à Ouagadougou.

Les travailleurs et les employeurs africains pensent que l'aide financière et technique de l'OIT reste nécessaire pour assurer le suivi et la mise en œuvre des conclusions de Ouagadougou. Notre syndicat voudrait remplacer la réduction de la pauvreté par la création de richesses. L'expression «réduction de la pauvreté» est aberrante, parce que si l'on crée des emplois, la pauvreté disparaît d'elle-même.

L'assistance technique et financière de l'OIT et de son bureau régional pour l'Afrique sera nécessaire pour renforcer les capacités de l'Organisation de l'Unité syndicale africaine et de ses membres dans les domaines suivants: premièrement, la réforme en cours de la législation de nombreux pays africains; deuxièmement, le renforcement des capacités des syndicats et des travailleurs dans le domaine de la création d'emplois ainsi que l'organisation et la transformation du secteur informel; troisièmement, le renforcement des capacités dans le secteur des technologies de l'information et de la communication, et la modernisation des équipements corres-

pondants pour l'éducation ouvrière, la recherche, l'information et les publications; quatrièmement, la prévention et la gestion des conflits et la reconstruction après les conflits; cinquièmement, l'égalité entre les sexes et plus particulièrement l'autonomisation des femmes, la lutte contre le SIDA, le chômage des jeunes ainsi que l'augmentation du taux de syndicalisation et, sixièmement, la sécurité, la santé au travail et la protection sociale.

En guise de conclusion, je voudrais vous dire ce que nous pensons à propos du débat actuel sur la dette, la pauvreté et le sous-développement, en particulier en Afrique. Les pays africains ont déjà remboursé plus de trois fois leurs dettes. A ceux qui prétendent aimer l'Afrique, je dirai que l'annulation inconditionnelle de la dette et la restitution sans conditions de tout ce qui lui a été volé sont ce dont l'Afrique a besoin pour sortir du piège de l'appauvrissement et du sous-développement délibérés dans lequel le continent et d'autres pays en développement ont été enfermés.

Les politiques néolibérales ne sont pas la solution aux problèmes socio-économiques de l'Afrique et d'autres pays en développement. L'accélération de son intégration économique associée à des termes de l'échange équitables et à une consolidation de la démocratisation en cours, qui assoient le développement économique sur la satisfaction des besoins fondamentaux de la population et sur le développement social, sont les seules choses dont l'Afrique ait besoin pour briser le cercle vicieux de l'endettement, de la pauvreté et du sous-développement. Voilà les politiques que l'OIT devrait soutenir dans la sphère internationale. C'est de cette façon qu'elle pourra conforter son autorité morale envers et contre ceux qui privilégient les impératifs économiques au détriment des besoins de l'être humain.

Les travailleurs et les syndicats africains expriment leur plein et entier soutien à la lutte du peuple palestinien pour la création d'un Etat indépendant, ayant pour capitale Jérusalem, et vivant dans la paix et l'harmonie avec ses cousins israéliens.

Le Président de l'Union africaine, Olusegun Obasanjo, du Nigéria, et le Président de l'Algérie, Abdelaziz Bouteflika, tous deux chefs d'Etat africains, appuient notre position sur l'annulation inconditionnelle de la dette. Il y a trois jours, lorsqu'il s'est adressé ici même au groupe africain tripartite, j'ai demandé à M. Bouteflika des précisions sur la dette de son pays. Voici ce qu'il m'a répondu: «Ils disent que nous leur devons 10 dollars, mais après que nous en ayons payé 26, ils nous en réclament encore 9. C'est-à-dire qu'ils n'ont enlevé qu'un seul dollar de la dette de 10 dollars.» Telle est la situation et c'est pourquoi, je le répète, l'annulation sans conditions de la dette de l'Afrique n'est pas un acte de charité; c'est une question de justice économique, tout comme la restitution des richesses dont le continent a été dépouillé.

---

*Original espagnol: M. YÁNEZ POL (représentant, Union latino-américaine des travailleurs municipaux)*

---

En ma qualité de représentant de l'Union latino-américaine des travailleurs municipaux, qui se compose de 20 organisations syndicales nationales d'Amérique latine et des Caraïbes. Il félicite le Directeur général du BIT pour le rapport stimulant qu'il a présenté à cette session.

Notre organisation exprime sa préoccupation en raison des violations des droits de liberté syndicale et de négociation collective qui continuent de sévir en Amérique latine et dans les Caraïbes. Ces violations consistent non seulement en dénis systématiques de ces droits, mais aussi en des atteintes à la liberté personnelle, à l'intégrité physique et même à la vie des travailleurs et de leurs dirigeants syndicaux, et de leurs familles. Ceux qui ne respectent pas la liberté syndicale commettent ces actes illégitimes pour nous intimider et entraver ou empêcher l'exercice de nos droits. Ainsi, des travailleurs craignent, de perdre leur emploi, de voir leurs conditions de travail se dégrader, d'être encore plus pauvres.

Mais, pour faire face à ces agressions et violations, les travailleurs municipaux ont renforcé la défense de leurs droits. Aujourd'hui, nous exigeons avec vigueur le plein respect des conventions n<sup>os</sup> 87 et 98 qui consacrent les droits d'organisation de liberté syndicale et de négociation collective.

Nous remercions les organes de contrôle de l'OIT de l'aide qu'ils ont apportée pour garantir le respect des normes internationales du travail applicables et l'exercice de ces droits fondamentaux, afin de mettre fin à ces injustices et à ces violations qui sont une véritable honte à l'échelle internationale. Il est à déplorer que, malgré les décennies qui se sont écoulées depuis l'adoption de ces conventions, et malgré le fait que presque tous les pays les ont ratifiées, les violations du droit syndical et de la négociation collective se perpétuent. Donc, nous assistons à une sorte d'holocauste des relations professionnelles démocratiques, fondées sur le respect des droits fondamentaux. Ces droits sont liés à l'application des conventions n<sup>o</sup> 87 et n<sup>o</sup> 98, mais aussi aux conventions n<sup>o</sup> 151 et n<sup>o</sup> 154, qui constituent le noyau des normes internationales en matière de droit d'organisation, de liberté syndicale et de négociation collective.

Les travailleurs municipaux de l'Amérique latine et des Caraïbes estiment que le respect des droits de liberté syndicale et de négociation collective sont le fondement du travail décent, comme l'a indiqué le Directeur général du BIT. Ce travail décent ne peut être obtenu que dans la mesure où les travailleurs municipaux participeront effectivement à la détermination de leurs conditions de travail et de rémunération, par le biais de la négociation collective et de l'ample exercice de leur droit d'organisation, dans le cadre du respect de leurs droits fondamentaux qui sont consacrés dans les conventions de l'OIT.

Notre position est renforcée par la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail et son suivi. Elle indique que, en adhérant librement à l'OIT, tous les Etats Membres acceptent les principes et les droits énoncés dans sa constitution et dans la Déclaration de Philadelphie. Par conséquent, même s'ils n'ont pas ratifié les conventions qui consacrent ces principes et ces droits, ils sont tenus de respecter, promouvoir et réaliser, de bonne foi et conformément à la Constitution, ces principes et ces droits, parmi lesquels, en premier lieu, la liberté d'association, la liberté syndicale et la reconnaissance effective du droit de négociation collective.

Nous appuyant sur cette déclaration, nous estimons qu'il est impératif de promouvoir et d'assurer l'existence de relations du travail, tripartites, justes, équilibrées et dûment réglementées.

Nous sommes convaincus que le développement des négociations collectives entre partenaires sociaux, dans des conditions d'égalité de droits, permettra une meilleure répartition des revenus, plus de stabilité pour l'investissement public et privé, des cercles vertueux de croissance économique, et plus de participation et de démocratie.

Dans l'économie mondialisée d'aujourd'hui, le déni dans un pays du droit d'organisation et de négociation collectives touche les travailleurs des autres pays.

Le déni du droit de négociation collective de la part de beaucoup de gouvernements nationaux et d'administrations municipales constitue une violation des droits de l'homme et de la Constitution de l'OIT. Son préambule indique que «la non adoption par une nation quelconque d'un régime de travail réellement humain fait obstacle aux efforts des autres nations désireuses d'améliorer le sort des travailleurs dans leurs propres pays».

Le fait que le gouvernement du Chili refuse de reconnaître aux travailleurs municipaux le droit de négocier leurs conditions de travail et d'emploi menace les droits de tous les travailleurs municipaux de l'Amérique latine et des Caraïbes et porte atteinte au travail décent.

Etant donné la nature des fonctions confiées aux municipalités et leur rôle dans le marché des services publics, il est absolument indispensable que les relations collectives du travail soient un moyen efficace et démocratique pour assurer que les besoins publics seront satisfaits.

En ce sens, les relations individuelles du travail doivent avoir un caractère complémentaire qui doit améliorer, et non remplacer, les conventions collectives.

Au nom de l'économie, de la démocratie, de la gouvernance et, surtout, de la dignité morale, il est temps de mettre fin aux violations quotidiennes du droit de négociation collective.

Si nous voulons un monde où les droits de l'homme seront respectés, nous avons tous l'obligation personnelle de faire tout ce qui est en notre pouvoir pour réaliser l'objectif de la liberté syndicale et de la négociation collective.

Malheureusement, peu de progrès ont été accomplis en matière de négociation collective, dans le domaine municipal, au Chili et en Amérique latine. Ces dernières années, on a enregistré une augmentation des violations de ces droits, sous prétexte de crises budgétaires, d'ajustement structurel et de flexibilité du travail. C'est pourquoi, l'Union latino-américaine des travailleurs municipaux et l'Internationale des services publics ont présenté de nombreuses plaintes.

En particulier, nous avons soumis en juin 2003 une plainte contre le gouvernement du Chili pour violation de conventions internationales. La Commission d'experts pour l'application des conventions et des recommandations de l'OIT en a été saisie.

Les travailleurs municipaux du Chili ont le droit de négocier collectivement en vertu de la convention (n<sup>o</sup> 98).

Je demande aux plus hautes autorités de l'OIT et aux services internes compétents d'intervenir immédiatement pour faire cesser les graves menaces qui pèsent sur les fonctionnaires municipaux du Chili, pour que les autorités chiliennes s'engagent à faire respecter les principes et les dispositions des conventions internationales n<sup>os</sup> 87, 98, 151 et 154,

pour obtenir que les autorités chiliennes et le pouvoir législatif suspendent dès que possible les initiatives législatives qui, directement ou non, entraînent une violation manifeste ou voilée des droits en vigueur au Chili qu'ont les travailleurs municipaux, et pour obtenir du pouvoir exécutif et du pouvoir législatif au Chili qu'il applique clairement et loyalement les principes et dispositions des conventions n<sup>os</sup> 87, 98, 151 et 154.

Nous sommes persuadés que notre cause est juste. La meilleure façon de lutter pour contre les droits des travailleurs est de garantir un milieu de travail qui permette de renforcer les organisations syndicales.

---

*Original anglais: M. RAUT (travailleur, Népal)*

Nous sommes heureux de l'occasion qui nous est offerte de prendre la parole à cette 93<sup>e</sup> Conférence internationale du Travail, au nom des travailleurs du Népal, un magnifique pays situé dans l'Himalaya.

Nous savons tous que cette Conférence se consacre au travail forcé et à la promotion de l'emploi des jeunes. Ces deux questions revêtent la plus haute importance pour nous, car nous concentrons sur les moyens d'éliminer les diverses formes de travail forcé dans notre pays. En même temps, nous devons nous efforcer d'augmenter les occasions d'emploi pour les jeunes, parce que le taux de chômage est très élevé et le marché de l'emploi est très restreint en raison de la situation socio-économique et politique.

En ce qui concerne l'élimination du travail forcé, nous avons beaucoup fait ces dernières années. Le système de «*kamaiya*» (servitude pour dettes) a été aboli par une loi en 2001, mais la réadaptation des victimes de ce système n'est pas satisfaisante. Le rôle de l'OIT a été crucial à cet égard pour faire en sorte que les *kamaiyas* libérés entrent dans le cadre du travail décent. Mais le gouvernement n'a pas assumé toute ses responsabilités lors de l'abolition de ce système et après. Nous avons encore bien besoin de l'aide et de l'engagement des sympathisants au plan national et international pour garantir la durabilité de la réadaptation des *kamaiyas* libérés.

Par ailleurs, d'autres formes de travail forcé existent encore dans notre pays, en particulier les formes *haliya*, *haruwa* et *charuwa* dans le secteur de l'agriculture, auxquelles on ne tente pas sérieusement de remédier. On estime à 200 000 le nombre des travailleurs de notre pays qui exercent une forme de travail forcé ou une autre. La violence et les conflits sont en augmentation dans notre pays et ils affectent l'ensemble de la situation socio-économique et de la politique générale. Les plus touchés sont les plus pauvres et les segments de la population rurale. En tout état de cause, les flux migratoires et la traite des personnes ont augmenté, qui sont considérés comme des causes du travail forcé. Par ailleurs, l'élimination du travail des enfants devient cruciale dans notre contexte car elle pourrait favoriser le renforcement des programmes concernant le travail forcé et assortis d'un calendrier. Ce programme joue un rôle très important pour éliminer le travail des enfants au Népal et il est donc essentiel que ce programme se poursuive en faveur de l'élimination du travail forcé, et conformément aux engagements qui ont été pris.

La protection juridique et les prestations sociales pourraient constituer des mesures efficaces. De même que l'établissement du salaire minimum, la sécurité sociale pourrait aussi jouer un rôle. Plu-

sieurs expériences ont déjà prouvé que la mise en œuvre du salaire minimum améliore la qualité de la vie des travailleurs. Toutefois, en ce qui nous concerne, la fixation d'un salaire minimum dans le secteur informel n'est pas au rang des priorités de l'Etat. De même, les normes du travail et les autres droits des travailleurs, surtout dans les secteurs informels, pourraient être des outils très efficaces pour éliminer durablement le travail forcé. Hélas, la surveillance des normes du travail dans l'agriculture et dans d'autres secteurs informels ne fait pas non plus partie des priorités de l'Etat. Néanmoins, nous réclamons, à corps et à cris une législation distincte pour les travailleurs informels ainsi que l'identification et l'enregistrement de ces travailleurs.

L'évolution de la situation politique au Népal a créé beaucoup d'obstacles concernant les droits des travailleurs, les droits syndicaux, les droits de l'homme et les libertés de la presse parce que les autorités du gouvernement semblent avoir des préjugés, ou tout simplement faire fi de ces questions. Cette situation a découragé l'application des principes et droits fondamentaux au travail et elle crée de grandes difficultés pour les syndicats. Plusieurs dirigeants et militants syndicaux ont été arrêtés par les autorités de l'Etat, dont des membres de notre organisation et d'autres syndicats du Népal.

Pour éliminer d'une manière efficace et durable le travail forcé, le travail des enfants, la traite des êtres humains, et pour améliorer le statut socio-économique des travailleurs, en particulier ceux de l'économie informelle, il faudrait véritablement mettre en œuvre une législation appropriée. Cependant, dans notre pays, les dispositions législatives ne sont pas mises en œuvre de façon efficace, telles que, par exemple, la loi sur l'interdiction du travail *kamaiya*, la loi sur l'interdiction et la réglementation du travail des enfants, etc.

Compte tenu de cette situation nationale et internationale en pleine mutation, sans parler du phénomène de la mondialisation, notre économie, encore très informelle, et dont les secteurs formels sont très limités, est confrontée à des défis majeurs.

Les secteurs formels limités deviennent de plus en plus informels en raison de la situation actuelle. Près de 96 pour cent de la main-d'œuvre travaille dans l'économie informelle. C'est pourquoi la formalisation de l'économie informelle est un autre problème qui doit être abordé par tous les partenaires sociaux au Népal. Bien que les syndicats prennent des mesures vigoureuses pour syndiquer les travailleurs des secteurs informels, il est temps que tous les partenaires tripartites comprennent que l'informalisation est non seulement un problème qui se pose aux syndicats, mais qui se posera bientôt aussi au gouvernement et aux employeurs si on ne le prend pas au sérieux dès à présent.

Enfin, et surtout, je tiens à exprimer mes remerciements à toutes les personnes ici présentes et je présente tous mes vœux de succès à cette 93<sup>e</sup> Conférence internationale du Travail. J'espère qu'elle pourra tirer de ces débats quelques mesures très efficaces pour éliminer les systèmes de travail forcé et pour créer des occasions d'emplois opportunes pour les jeunes d'aujourd'hui et de demain.

---

*Original anglais: M. ZAWDE (employeur, Ethiopie)*

Il était bon que l'Organisation inscrive les questions abordées par la Déclaration relative aux principes et droits fondamentaux au travail à l'ordre du

jour de la Conférence. La Déclaration est considérée à juste titre comme un outil de poids dans la lutte contre l'impact négatif de la mondialisation, qui peut être à l'origine de nombre d'injustices sociales. En tant qu'employeurs, nous croyons dans la reconnaissance de la dignité et des droits égaux et inaliénables de tous les membres de la famille humaine car ils sont le fondement même de la liberté, de la justice et de la paix.

La mise en œuvre de la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail fait partie de l'Agenda du travail décent de l'OIT que nous nous sommes engagés à appliquer. Ayant réalisé ce fait, la Fédération des employeurs éthiopiens accorde une grande importance à la mise en œuvre des normes internationales du travail. Les conventions et recommandations de l'OIT sont les principes qui nous ont orienté à tous les stades de notre programme lorsque nous avons traité des questions de travail avec nos partenaires sociaux. Parmi les mesures notoires qui ont été adoptées en Ethiopie, il y a la Déclaration sur le travail qui régit les relations professionnelles et le système d'administration du travail.

Le rapport du Directeur général mentionne une autre question importante et opportune: le cadre promotionnel de la SST. A cet égard, le droit à un lieu de travail sûr et sain devait être respecté à tous les niveaux car il faut offrir un lieu de travail sûr et sain par le biais d'un système de droits, de responsabilités et d'obligations bien clairs où la prévention a une très grande importance à nos yeux. Nous sommes tout à fait d'accord pour dire qu'il faut promouvoir une culture de la sécurité sur le plan mondial par différentes activités, campagnes et manifestations spéciales, telles que la Journée mondiale de la sécurité et de la santé au travail qui est célébrée le 28 avril de chaque année.

Une autre question importante figure dans le rapport du Directeur général, c'est le renforcement du tripartisme et du dialogue social. Le dialogue social a été, et continuera d'être, l'instrument le plus indispensable au progrès. Le dialogue social est le fondement même de l'OIT, organisation internationale créée sur des principes tripartites de délibérations participatives, où l'importance d'un consensus social autour de certaines normes fondamentales pour la mondialisation est reconnue depuis longtemps et respectée par beaucoup. A cet égard, notre fédération a des liens étroits avec ses mandants, les gouvernements et les travailleurs, et place le dialogue social au premier plan de nos activités car c'est un outil de transformation et d'enrichissement de la connaissance humaine. Cela évite des conflits qui peuvent être graves et cela favorise la compréhension entre les différentes parties prenantes.

Notre troisième élection nationale qui s'est tenue récemment en Ethiopie a permis de nous comprendre et de lancer un dialogue social. Les nombreux débats qui ont été tenus entre les parties en concurrence avant les élections sont un signe de paix, de liberté et de démocratie. Grâce à ce processus libre et démocratique, les électeurs se sont rendus en masse dans les bureaux de vote et c'est le résultat d'un effort déterminé de la part de tous.

Dans le contexte d'une stratégie d'atténuation de la pauvreté et de travail décent, la sécurité sociale occupe une place toute spéciale. L'absence de protection sociale est un des principaux problèmes qui affectent plus de 90 pour cent de notre population. Sauf dans la fonction publique et dans quelques ra-

res entreprises privées, la majorité des employeurs n'ont pas de protection sociale, malheureusement. Cela fait partie de notre pauvreté. La Fédération des employeurs éthiopiens, bien que récréée récemment, a commencé à prendre des mesures de réformes radicales qui sont en accord avec la stratégie de développement du gouvernement et a canalisé toutes ses ressources et son énergie vers des activités de développement favorables à une croissance économique et à la lutte contre la pauvreté.

La création d'emplois est peut-être le plus grand défi pour les pays du tiers monde. Les investissements, l'esprit d'entreprise, le travail décent, la productivité, la formation sont des ingrédients vitaux pour la formulation d'une stratégie efficace en matière d'emploi, tel est le message que nous devrions transmettre chez nous.

Qu'il me soit permis de remercier le Directeur général de son appui sans relâche à différentes activités. A l'heure actuelle, il y a différents projets de programmes et d'activités de l'OIT auxquels sont associés les organes tripartites en général, et la Fédération des employeurs éthiopiens en particulier. La prévention du VIH/SIDA sur le lieu de travail, l'amélioration de la productivité, le dialogue social tripartite, le règlement des différends, la gestion du handicap sur le lieu de travail, le travail des enfants, ne sont que quelques exemples de ces projets, activités et initiatives qui visent à renforcer les capacités de la fédération des employeurs. Je voudrais faire état de l'excellente collaboration dont nous avons bénéficié de la part du Bureau des activités pour les employeurs, de la Fédération panafricaine des employeurs, et signaler le dévouement du bureau régional de l'OIT pour l'Afrique et du bureau sous-régional d'Addis-Abeba, qui se consacrent entièrement à la promotion des idéaux, des objectifs stratégiques et des activités de l'OIT.

Il est temps d'unir nos efforts, de travailler ensemble pour mettre en œuvre les stratégies décrites dans le rapport et l'approche fixée par l'OIT.

Enfin, j'aimerais exprimer l'engagement très ferme de ma fédération en faveur des stratégies évoquées dans le rapport. Je voudrais à nouveau remercier l'OIT qui nous a fourni une assistance technique et générale, et lui demander à nouveau de continuer à appuyer notre Fédération pour nous permettre de nous acquitter de nos responsabilités.

---

M<sup>me</sup> NDONG (*représentante, Mouvement mondial des travailleurs chrétiens*)

---

A quel type de travailleur s'applique la sécurité et la santé au Travail (SST)?

Depuis quarante ans d'existence, le Mouvement mondial des travailleurs chrétiens agit pour promouvoir la valeur et la dignité du travail. Il mène campagne pour un travail décent pour tous et pour la promotion d'une société nouvelle. C'est pourquoi, nous nous réjouissons que l'OIT soit à l'avant-garde de ce combat qui conduira les autorités publiques et privées à mettre en œuvre des politiques susceptibles de donner de réelles possibilités d'accès au travail décent partout dans le monde.

Nos membres sont répartis dans plus de 75 pays dans le monde. Ils mènent des actions avec les travailleurs qui sont, pour la plupart, issus de la classe populaire. Ces milliers de femmes et d'hommes travaillent dans divers secteurs de l'économie informelle, de la pêche, dans les zones franches, etc. Ce sont des travailleurs migrants, des travailleurs

clandestins, des travailleurs bénévoles, ainsi que des enfants travailleurs, pour ne citer que ceux-là.

Ces milliers d'hommes, de femmes et d'enfants sont privés de leurs droits à la SST. Pourtant, ils contribuent incontestablement au développement économique du pays dans lequel ils travaillent, et par ricochet, à l'économie mondiale.

Permettez-nous de citer à cette tribune le seul exemple des travailleurs appelés «moto-taxis». Ils sont des milliers à travers les pays du Sud à transporter quotidiennement des milliers de travailleurs qui se déplacent de leur domicile à leur lieu de travail et vice-versa. Ces travailleurs transporteurs et transportés s'exposent quotidiennement sans casque ni vêtements de protection. Ils sont violemment renversés, ou progressivement intoxiqués par la pollution dégagée par les pots d'échappement. (Ceux d'entre vous qui avez visité la belle ville de Cotonou ne nous démentiront pas.). Ils font partie des 5 000 travailleurs qui meurent chaque jour.

En effet, une étude de l'OIT démontre que 5000 travailleurs perdent leur vie chaque jour à la suite d'un accident du travail. Cela veut dire que pendant les 17 jours de cette 93<sup>e</sup> Conférence, durant laquelle la question se pose encore de savoir si oui ou non il faut une convention que les Etats doivent ratifier et mettre en application, 85 000 hommes, femmes et enfants mourront d'accident du travail à défaut de sécurité et de santé au travail. Cette situation scandaleuse est la preuve indéniable que la protection du travailleur est un droit contraignant, pour lequel il ne faut pas tergiverser. Il est possible d'agir tout de suite sans plus tarder.

Imaginons une semaine pendant laquelle, jour après jour, 5 000 personnes meurent d'accidents du travail à Londres, Paris, New York, Sydney et Tokyo, cela ferait 25 000 travailleurs. Combien de temps cela prendrait-il à la communauté internationale pour trouver une solution durable à cette situation scandaleuse? Nous sommes persuadés qu'il leur faudrait moins de deux heures.

Forts de ces attentes démocratiques et légitimes les plus répandues dans le monde et face à cette catastrophe humanitaire de 85 000 personnes qui meurent d'accidents du travail en 17 jours seulement, permettez-nous de faire retentir du haut de cette tribune l'écho des voix étouffées de ces dizaines de milliers de travailleurs des classes populaires.

Etant donné que ces travailleurs sont des êtres humains avec autant de dignité que vous et nous, ils interpellent tous les mandants de l'OIT afin que, dans l'immédiat, la SST devienne une réalité durable pour chaque travailleur sans aucune restriction; car chaque travailleur, sans aucune exclusion de classe, vaut plus que tout l'or du monde.

---

*Original anglais: M. HASAN (travailleur, Bangladesh)*

Nous remercions le Conseil d'administration d'avoir choisi une approche volontariste pour différents secteurs d'activité. Vous me permettrez de faire quelques remarques sur certaines questions mentionnées dans le rapport du Directeur général qui intéressent mon pays.

Ici, le rapport du Directeur général suscite en moi de grands espoirs et beaucoup d'optimisme et d'enthousiasme. Mais dès que je repense à la réalité qui m'attend, une fois rentré dans notre pays, je me demande comment faire pour traduire en actions tous ces espoirs et pour lutter contre une pauvreté qui frappe la plupart des 115 millions d'habitants

qui constituent notre pays. Pour offrir un travail décent aux 20 millions de jeunes qui sont sans emploi et d'hommes et de femmes souffrant du sous-emploi. Comment offrir un environnement sûr et sain sur les lieux de travail. Et comment faire du concept de travail décent une réalité pour tous les travailleurs.

De très gros efforts sont faits au niveau national pour atteindre un des Objectifs du Millénaire: réduire la pauvreté de moitié d'ici 2015. Je pense que l'action menée par l'OIT, qui accorde une importance toute particulière à l'emploi des jeunes, s'insère parfaitement dans ce cadre. Il est bien évident que sans emploi on ne peut pas gagner la bataille contre la pauvreté. Pour avoir un travail convenable, il faut bien sûr un niveau de formation satisfaisant. Je constate que notre système d'éducation est très général et traditionnel, peu adapté aux besoins actuels, du marché de l'emploi. C'est un enseignement trop général qui ne permet pas de faire face aux nouvelles technologies. De plus, dans le cadre de la mondialisation, les universités des pays occidentaux ont ouvert leurs camps, mais ces universités privées qui dispensent une formation et un enseignement adaptés aux besoins actuels ne sont accessibles qu'aux plus riches, dont les enfants sont ainsi préparés à la lutte pour l'emploi, alors que la grande majorité des jeunes n'a aucune chance. Il est donc grand temps de modifier en profondeur notre système d'éducation, et cela nécessite un investissement très lourd. Le secteur de l'éducation est prioritaire dans notre budget national. C'est très bien mais insuffisant. Pour les bailleurs de fonds et d'autres investisseurs, l'éducation n'est pas une priorité. Pour mettre en place le cadre nécessaire et préparer notre jeunesse aux emplois de demain, nous devons accorder davantage d'importance et d'investissements à la réforme de l'éducation.

Je suis au regret de vous informer ici que le Bangladesh ne fait pas encore partie du Réseau pour l'emploi des jeunes. Cela est regrettable et je vais m'en préoccuper une fois dans mon pays.

En matière de santé et de sécurité, nous avons une loi qui s'applique à ce domaine, mais les mécanismes d'applications sont aujourd'hui insuffisants. Il faut impérativement qu'un effort soit fait au niveau national, faute de quoi, cela restera sans effet pour les travailleurs.

En ce qui concerne le travail décent, nous avons certes adopté un programme pilote tripartite, mais il est tout à fait inefficace. L'OIT devrait d'ailleurs mettre en place une procédure de suivi et de contrôle en la matière.

Nous sommes d'accord pour dire que le tripartisme et le dialogue sont indispensables. Malheureusement, il existe un énorme fossé entre les belles déclarations et la pratique. Je pense que notre gouvernement doit réviser sa politique et considérer les travailleurs comme des partenaires et non comme des objets de sa politique.

C'est la deuxième fois seulement que je participe à la Conférence internationale du Travail, mais je crois qu'il faudrait trouver un moyen d'écourter la Conférence, d'améliorer la qualité de la participation et d'avoir une culture de consultation des délégations nationales en amont et en aval de la Conférence.

*(La séance est levée à 12 h 20.)*



## TABLE DES MATIÈRES

Page

### *Treizième séance*

Rapports du Président du Conseil d'administration et du Directeur général: discussion ( <i>suite</i> ).....	1
<i>Orateurs:</i> M. Fanheiro, M. Zorigtbaatar, M. Mohbaliyev, M. Keira, M. Zinck, M. Yesayan, M. Martínez, M. Soriano, M. Djemam, M. Tarverdyan, M. Farah, M <sup>me</sup> Lanara-Tzotze, M. Abdo, M. Alemayehu, M. Mahmoud Mustapha, M. Sunmonu, M. Yánez Pol, M. Raut, M. Zawde, M <sup>me</sup> Ndong, M. Hasan	